



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

divorce

Question écrite n° 130320

## Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, chargée de la famille, sur la garde alternée. La garde alternée, instaurée il y a maintenant 10 ans par la loi du 4 mars 2002, connaît un succès toujours plus grand. Ainsi ce mode de garde serait aujourd'hui choisi par près d'une famille sur cinq. Cette situation inquiète cependant un certain nombre de spécialistes. Des psychologues constatent notamment que des troubles peuvent être consécutifs à ce système, particulièrement chez les plus jeunes enfants. L'enfant gardé alternativement par ses parents perdrait ainsi ses repères spatio-temporels et ne bénéficierait pas de la continuité et de la sérénité dont il a besoin pour s'épanouir. C'est pourquoi sans remettre en cause le système de résidence alternée, certains spécialistes souhaiteraient que la justice permette de revoir plus régulièrement les organisations de garde en fonction de l'évolution et de l'intérêt de l'enfant. Il lui demande donc d'être informé de l'avis du Gouvernement sur ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 130320

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** Famille

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mars 2012, page 2198

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)